



Anancy, le 14/06/2013

Le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale du département de la Haute-Savoie

direction des services départementaux de l'éducation nationale Haute-Savoie Éducation nationale



A CONSERVER

Centre d'hébergement "Chalet de Tavaneuse" M. Gérald BERTRAND Lieu-dit "Charmy l'Envers" 74360 - ABONDANCE

A - Inscription au Répertoire Départemental des sorties scolaires avec nuitées

Catégorie : séj.courts+Cl.Dec.

Centre : CHALET DE TAVANEUSE 74360 - ABONDANCE

Bureau : Classes de Découvertes

Réf : Edition en ligne Base mise à jour le : 14/06/2013

Affaire suivi par : Olivier VINCENT

Téléphone : 04.50.88.43.82 Urgence en dehors des horaires de bureau : 06.81.36.37.93

Courriel : ddecouv74@ac-grenoble.fr

Télécopie : 04.50.51.47.36

SITE : http://www.ac-grenoble.fr/sortiesco/spp/

Adresse postale: Cité administrative 7 rue Dupanloup 74040 - ANNECY CEDEX

Date de l'Autorisation Municipale d'Ouverture : 02/04/1998
Date du dernier Procès Verbal de Sécurité(VALIDITE) : 08/01/2013
Date de la dernière visite de l'Education Nationale : 27/05/2013
N° d'inscription : 4.10.001.01
Nombre de classe(s) : 5
Répartition par classe selon superficie : 22.25.26.28.32.
Capacité hébergement enfants hors encadrement : 150 enfants
- Conditions éventuelles de Fonctionnement -> Néant
- Accueil Metamette -> non

La périodicité triennale des visites du représentant du service des classes de découvertes définit la limite de validité de ce document. Sa mise à jour est effectuée à réception du PV de sécurité de l'établissement et à la suite de la visite de nos services. Vous voudrez bien nous informer de la date de passage du groupe de visite de sécurité avant le 08/01/2016.

L'exploitant doit envoyer au bureau des Classes de Découvertes une photocopie du Procès-Verbal de la Commission de Sécurité établi par la Préfecture du département, dès sa réception. En l'absence de cette information par courriel ou téléphone à cette date, l'inscription de l'établissement au répertoire de l'éducation nationale sera automatiquement suspendue et les dossiers de demande d'autorisation de séjour des écoles recevront par mesure de précaution un avis défavorable de Monsieur le Directeur Académique.

Pour le Directeur Académique et par délégation l'inspecteur de l'Education Nationale Adjoint

Signature of Patrice GROS

Patrice GROS

Pour valider l'IRD de votre établissement, ce document devra être signé et expédié à l'adresse indiquée ci-dessus.

DECLARATION

** Indiquer ou modifier si nécessaire : NOM, Prénom, Adresse électronique.

Je soussigné(e), ** NOM : BERTRAND ** Prénom : Gérald

responsable de l'Etablissement cité ci-dessus, certifie avoir pris connaissance de l'intégralité de ce document (recto/verso) et m'engage donc à respecter : A - L'IRD - Capacités et possibilités d'accueil spécifiques aux classes de découvertes, B - Les clauses de fonctionnement, C - Références légales.

Je déclare ainsi, que les installations de la structure font l'objet des contrôles réguliers réglementaires pour leur vérification et leur entretien.

Je m'engage à vérifier les qualifications des personnels employés par l'établissement et à m'assurer de leurs aptitude et habilitation à travailler auprès des enfants.

J'ai bien pris note que le contrôle exercé par l'administration et par les commissions de sécurité ainsi que la délégation éventuelle de l'organisation logistique des séjours à des organismes intermédiaires ne me dérogent pas de ces responsabilités.

Je vous communique ci-dessous une adresse électronique fiable et stable à laquelle vous pourrez nous joindre rapidement :

Merci d'écrire très lisiblement : **

FAX : 04.50.73.00.64

Fait à ... le 22.06.2013 Signature :

16-DEC-06 14:18

BERTRAND

04 50 73 00 64

PAGE: 1

Les chambres :**Capacité maximale théorique de couchage :**

	Bâtiment principal	Bâtiment annexe
RDC		2 adultes
1 ^{er} étage	60 enfants et 6 adultes	35 enfants et 4 adultes
2 ^{ème} étage	43 enfants et 5 adultes	
3 ^{ème} étage	14 enfants et 3 adultes	
Total	117 enfants et 14 adultes	35 enfants et 6 adultes
Total	152 enfants et 20 adultes	

La capacité de couchage des enfants et adultes satisfait aux conditions actuelles d'inscription de l'établissement au répertoire. Le taux d'encadrement en vie collective est de 1 adulte pour 10 enfants.

Le nombre d'enfants pouvant être hébergé est ramené à 150 comme mentionné dans le pv de la commission de sécurité.

Confort et rangements :

Les chambres sont très fonctionnelles et les rangements individualisés sont bien adaptés aux enfants.

Les salles de classe :

Elles sont spacieuses et permettent l'enseignement dans de très bonnes conditions.

Observations :**Propreté et état général :**

Le centre est propre et très bien entretenu.